

Section 1 – Identification du client

Nom et prénom du client		N° de contrat
Adresse		Ville
Province	Code postal	Pays
Quel type de PPV êtes-vous?		Qui est considéré comme une PPV?
<input type="checkbox"/> Étranger politiquement vulnérable (EPV)		<input type="checkbox"/> Vous-même (membre/client)
<input type="checkbox"/> National politiquement vulnérable (NPV)		<input type="checkbox"/> Un membre de la famille
<input type="checkbox"/> Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)		<input type="checkbox"/> Une personne qui vous est étroitement associée pour des raisons personnelles ou professionnelles (PEA)

Section 2 – Identification de la personne qui occupe la fonction de PPV

Nom et prénom de la PPV		
Nom de l'organisation ou de l'institution		Poste ou charge de la PPV
Pays	Date de début de la fonction	Date de fin de la fonction (s'il y a lieu)

Section 3 – Origine des fonds pour l'opération actuelle

Veillez détailler l'origine des fonds liée à la circonstance de déclaration spécifique. S'il est impossible d'établir l'origine des fonds, préciser la raison. (Se référer aux définitions à la section 6 pour des exemples.)

Section 4 – Origine de la richesse pour l'ensemble des avoirs

Veillez détailler l'origine de la richesse liée à la circonstance de déclaration spécifique. S'il est impossible d'établir l'origine de la richesse, préciser la raison. (Se référer aux définitions à la section 6 pour des exemples.)

Section 5 – Signatures

X _____
Signature du client

Date (JJ-MM-AAAA)

6.1 Définition d'un EPV

Un *Étranger politiquement vulnérable (EPV)* se définit comme un individu qui a occupé ou qui occupe l'une des charges suivantes au sein d'un **pays étranger** ou pour le compte de celui-ci :

- Chef d'état ou de gouvernement;
- Membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative;
- Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent;
- Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur;
- Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur;
- Président d'une société ou d'une banque d'État;
- Chef d'un organisme gouvernemental;
- Juge de la Cour suprême, de la cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort;
- Leader ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative.

Est également considéré *Étranger politiquement vulnérable (EPV)* tout **membre de la famille** d'une personne susmentionnée. Dans ce contexte, un membre de la famille signifie les personnes suivantes :

- Sa mère ou son père;
- Son enfant;
- Son époux ou conjoint de fait;
- Son ex-époux ou ex-conjoint de fait;
- La mère ou le père de son époux ou de son conjoint de fait;
- Son frère ou sa sœur.

6.2 Définition d'un NPV

Un *National politiquement vulnérable (NPV)* est une personne qui occupe ou a occupé au cours des cinq dernières années l'une des fonctions suivantes au sein du gouvernement fédéral canadien, d'un **gouvernement provincial canadien ou d'une administration municipale canadienne** ou pour le compte d'une de ces dernières :

- Gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement;
- Membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative;
- Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent;
- Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur;
- Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur;
- Dirigeant d'une société appartenant directement à 100 % à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province;
- Chef d'un organisme gouvernemental;
- Juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada;
- Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative;
- Maire.

Est également considéré *National politiquement vulnérable (NPV)* tout **membre de la famille** d'une personne susmentionnée. Dans ce contexte, un membre de la famille signifie les personnes suivantes :

- Sa mère ou son père;
- Son enfant;
- Son époux ou conjoint de fait;
- Son ex-époux ou ex-conjoint de fait;
- La mère ou le père de son époux ou de son conjoint de fait;
- Son frère ou sa sœur.

6.3 Définition d'un DOI

Un *Dirigeant d'organisation internationale (DOI)* est une personne qui occupe ou a occupé au cours des cinq dernières années l'une des fonctions suivantes :

- Dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États;
- Dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale;
- Dirigeant d'une organisation sportive internationale.

On entend par dirigeant d'une organisation internationale ou d'une institution créée par une organisation internationale la principale personne dirigeant cette organisation (par exemple : son président ou son président-directeur général).

6.4 Définition d'une PEA

Une *Personne étroitement associée (PEA)* peut être une personne ayant des liens étroits avec un EPV, un NPV ou un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles. Le terme *Personne étroitement associée* ne couvre pas l'ensemble des personnes qui sont associées à un EPV, à un NPV ou à un DOI.

Voici quelques exemples de PEA :

- Un partenaire d'affaire d'un EPV, d'un NPV ou d'un DOI ou une personne qui détient, directement ou indirectement, une entreprise conjointement avec un EPV, un NPV ou un DOI;
- Une personne engagée dans une relation romantique avec un EPV, un NPV ou un DOI (amoureux/amoureuse ou amant/amante);
- Une personne effectuant des opérations financières avec un EPV, un NPV ou un DOI;
- Un membre important du même parti politique ou du même syndicat qu'un EPV, un NPV ou un DOI;
- Une personne siégeant au même conseil d'administration qu'un EPV, un NPV ou un DOI;
- Une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec un EPV, un NPV ou un DOI;
- Une personne qui est cotitulaire d'une police d'assurance-vie dont l'un des titulaires est un EPV, un NPV ou un DOI.

La liste qui précède est fournie à titre d'exemple de relations étroites seulement pour vous aider à déterminer le type de relation dont il s'agit. Comme l'ensemble des personnes qui sont liées à un EPV, à un NPV ou à un DOI ne tombent pas sous la définition de *Personne étroitement associée*, le Bureau de la sécurité Desjardins devra déterminer quels types de relations sont visées pour prendre les mesures nécessaires.

6.5 Détermination d'un EPV, d'un NPV, d'un DOI ou d'une PEA

Les circonstances exigeant la détermination d'un EPV, d'un NPV, d'un DOI ou d'une PEA sont prévues au Manuel de conformité LBA.

6.6 Origine des fonds

Provenance des fonds utilisés dans le cadre d'une opération ou d'un dépôt dans un compte. À titre d'exemple, les fonds pourraient avoir pour origine un revenu d'emploi, la vente d'actifs, le versement de dividendes ou le transfert de l'épargne accumulée dans une autre institution. Notons qu'il est possible que l'origine des fonds soit la même que l'origine de la richesse.

6.7 Origine de la richesse

Provenance de l'ensemble des richesses ou des avoirs d'une personne, y compris notamment un revenu d'emploi, d'entreprise ou de placement, le versement de dividendes, une fiducie, un héritage ou la vente d'actifs. Lorsque les origines de la richesse sont multiples, il est recommandé d'en documenter le pourcentage respectif afin d'assurer une meilleure compréhension de la provenance de la richesse totale.